

CAPN C DE NON TITULARISATION

DU 8 FÉVRIER 2024

La mobilisation du monde agricole met en lumière un scandale. D'un côté, de plus en plus de paysans et de paysannes ne vivent plus de leur travail. De l'autre, les prix de l'alimentation explosent et les salariés sont toujours plus nombreux à être en difficulté pour manger correctement. Pourquoi ? Parce que les richesses sont captées par la finance, les multinationales de l'agroalimentaire et par la grande distribution dont les marges atteignent des records. Ce sont les mêmes, les patrons de l'agroalimentaire et les patrons de la grande distribution, qui s'allient pour tirer vers le bas la rémunération des agriculteurs et qui exploitent leurs salariés.

Depuis de nombreuses années, la CGT demande des revalorisations salariales afin de compenser la hausse des prix, amplifiée par les profits, que subissent les salarié.e.s. L'urgence est à l'augmentation des salaires, des retraites et des minima sociaux.

Pour ce qui est du cadre DGFIP, la CGT Finances Publiques exige de la Direction Générale, dans le cadre des négociations indemnitaires en cours :

- ➔ Une augmentation substantielle aux agents de la DGFIP de l'allocation complémentaire de fonction (ACF) ;
- ➔ Pas de système de prime pour quelques-uns au détriment des autres ;
- ➔ Pas de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
- ➔ Une augmentation conséquente de l'allocation forfaitaire de télétravail ;
- ➔ Une véritable revalorisation de la prime de rendement ;
- ➔ Une véritable politique d'Égalité abondée d'un budget conséquent palliant les écarts de rémunération ;
- ➔ Un taux de 50 % de primo nominations des personnes de chaque sexe dans les emplois prévus par la loi « Sauvadet » (annexe décret d'application n°2018-1306 du 27 décembre 2018) et au-delà.
- ☛ Concernant les CAP Nationales, plus d'un an après les dernières élections professionnelles, nous déplorons n'avoir toujours pas voté le règlement intérieur des CAP et qu'aucune CAP Multi thématique (refus télétravail, refus temps partiel, refus congé dispo...) n'a été encore convoquée alors que plusieurs dossiers sont remontés à vos bureaux depuis plusieurs mois.

Les agents concernés subissent les décisions des directions locales sans pouvoir prétendre à leur droit de défense !

Concernant cette CAP convoquée de non titularisation d'agents et de vos propositions de prolongations de stage, les attentes vis-à-vis de ces stagiaires sont très fortes dès leur arrivée. Leur complément de formation se fait essentiellement par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent déjà sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parviennent déjà plus à effectuer correctement leurs missions. Les stagiaires doivent acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique et une formation métier insuffisantes. Au quotidien, il est de plus en plus difficile voire impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1^{re} affectation.

- ☛ **La CGT Finances Publiques** est attachée au principe de la 2^e chance. Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1^{re} affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite.
- ☛ **La CGT Finances Publiques** revendique une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. La DGFIP doit se donner les moyens d'offrir aux agents stagiaires des conditions d'apprentissage dignes d'une bonne formation de départ, avec d'une part une formation théorique de qualité et une formation pratique avec un véritable tutorat.